

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00655

Numéro SIREN : 827 706 128

Nom ou dénomination : CEDEA HOLDING & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt 24945

SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES

COMPTES ANNUELS

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2021

Formulaires de déclarations fiscales
Chaque formulaire doit être rempli.

Désignation de l'entreprise <u>SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES</u>				Neant ☐			
Adresse de l'entreprise <u>13 Résidence Paul Gauguin 59147 GONDECOURT</u>							
Numero SIRET* <u>8 2 7 7 0 6 1 2 8 0 0 0 1 0</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
				Exercice N date <u>31/03/2021</u>			
ACTIF							
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilitisations corporelles*		028		030		
	Immobilitisations financières* (1)		040	107 000	042	107 000	
	Total I (5)		044	107 000	048	107 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	14 400	066	14 400	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	194 088	070	194 088	
		Autres* (3)	072	141 375	074	141 375	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	297	086	297	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	350 161	098	350 161		
Total général (I + II)				110	457 161	112	457 161
PASSIF							
				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000			
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132		
	Report à nouveau		134	(8 828)			
	Résultat de l'exercice		136	13 689			
	Provisions réglementées		140				
Total I		142	5 861				
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	29 100			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	200 620			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N...)		169	97 199	172	221 579	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	451 299				
Total général (I + II + III)				180	457 161		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire pour les entreprises Affectation des comptes des entreprises		Designation de l'entreprise SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES		N° SIRET 123 456 789		Exercice clos le 31/03/2021	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*						
			dont export	209		210	
			et livraisons	215		214	
	Production vendue	biens					
		services*					
			intracommunautaires	217		218	318 752
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires)					222	
Production immobilisée* produits finis et en cours de production					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	5 044	
	Total des produits d'exploitation hors I.V.A. (I)					232	313 796
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* (dont crédit bail immobilier)					242	313 533
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE N.C.V.A.E.)*			243		244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262	
			260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	313 533
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	30 263
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)					280	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges financières (V)					294	15 892
	Charges exceptionnelles (VI)					300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	681
2 - BÉNÉFICE OU PÉRIE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	13 689
B - RÉSULTAT FISCAL						312	13 689
Reporter le bénéfice comptable col. 2						314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)					324	681
	Divers*, dont intérêts excédentaires des époux et associés	247				330	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44, series)	986		ZFU, TE (44, series et 44, series A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, series)	981		JEI (44, series A)	989		
	ZRD (44, series)	127		ZRR (44, series)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, series)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44, series)	345		Zone de développement maritime (44, series)	993		
	Bassins à plans à dynamiser (BUD) (art. 44, series)	992					
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art. 39, series C)	647		350
	Déduction exceptionnelle (art. 39, series)	655		Dont déduction exceptionnelle (art. 39, series D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39, series A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art. 39, series E)	990		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39, series B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art. 39, series G)	649			
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39, series H)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	14 370
Déficit de l'exercice reporté en arrière						356	
Déficits antérieurs reportables * 9 828 dont imputés sur le résultat :						360	9 828
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	4 542

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2021

Formule de calcul des plus-values		Designation de l'entreprise : SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES		Néant ☐			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
	Immobilisations financières	480	482	484	486	107 000	
TOTAL		490	492	494	496	107 000	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice	Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506		
	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566		
TOTAL		570	572	574	576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5		
	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥	0 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)				Regularisations	590	594	595
TOTAL					596	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits re

DGFIP N° 2033-D 2021

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Document communiqué en vertu de l'article 11 de la loi n° 2016-1691 du 24 octobre 2016 relative à la transparence de l'information financière Designation de l'entreprise : SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES		Neant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
			Diminutions reprises de l'exercice
			Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603
	Autres provisions réglementées	610	612
	Provisions pour risques et charges	620	622
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur clients et comptes rattachés	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
	TOTAL	680	682
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises	
Immob. incorporelles	700	705	
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	
Inst. générales, agencements amen. div.	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
	TOTAL	770	775
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B 780		
II	DÉFICITS REPORTABLES		
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent⁽¹⁾	982	9 828
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
	Déficits imputés	983	9 828
	Déficits reportables	984	
	Déficits de l'exercice	860	
	Total des déficits restant à reporter	870	
III	DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
IV	DIVERS		
	Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
	dont cotisations facultatives Madelin		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380	
	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG - CRDS	326	
	N° du centre de gestion agréé	388	
	Montant de la TVA collectée	374	67 750
	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	62 019
	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Cegul Group

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT

2033E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

(5) DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE DGFIP N° 2033-E 2021

Designation de l'entreprise : SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES Neant ☐

Exercice ouvert le : 01/04/2020 et clos le : 31/03/2021 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	338 752
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	338 752

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	5 044
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	5 044

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	185 115
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	103 110
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	288 225

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	55 571
--	------------	---------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE
 Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO-ETABLISSEMENT au sens de la CVAE ☐ 020 ☒ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	338 752
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	

Période de référence 024 0 1 / 0 4 / 2 0 2 0 160 3 1 // 0 3 / 2 0 2 1

Date de cessation 186

Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CEDEA HOLDING & ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 457 161 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 13 690 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/07/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

CEDEA HOLDING & ASSOCIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 13 Résidence Paul Gauguin

59147 GONDECOURT

827 706 128 RCS LILLE METROPOLE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 30 SEPTEMBRE 2021**

TROISIÈME RESOLUTION

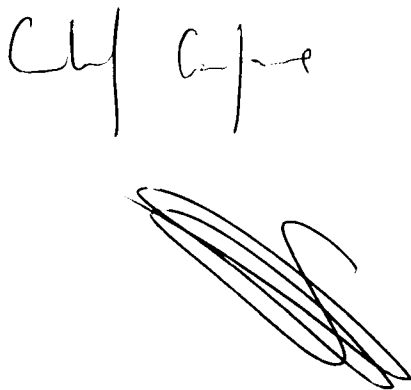
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021, s'élevant à 13 689,87 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	13 689.87 €
- Une somme de	-8 828.44 €
à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant	
- Affectation d'une somme de	100.00 €
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	
- Une somme de	4 761.43 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".	

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 septembre 2021

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



certifiée conforme
La Gérance

